# L'ENQUETE DE COQUEBERT DE MONTBRET ET LA GLOTTOPOLITIQUE DE L'EMPIRE FRANÇAIS

# L'ENQUETE DE 1806-1812

#### **Principes**

1806. Les Préfets de l'Empire reçoivent une circulaire émanant du Bureau de la Statistique, service du Ministère de l'Intérieur, leur demandant de procéder à une enquête sur les dialectes utilisés dans leur département ; ils ont à ce titre une consigne claire : « ... fournir une version par dialecte populaire du département de la parabole de l'Enfant prodigue, telle qu'elle se trouve chez l'Évangile selon Saint Luc, Ch. XV. » (F. LEVASSEUR, 1985: 24); ils doivent également se procurer des informations sur la prononciation, l'étendue géographique et envoyer autant de version qu'il y a de variétés dialectales différentes; à cette initiative, on associe immédiatement un nom : Coquebert de Montbret, dont la notoriété a fait que : « ... l'on n'a pas toujours remarqué que les Coquebert étaient deux, Charles, le père et Eugène, le fils » (M-R. SIMONI-AUREMBOU, 1988); cette confusion n'est pas en soi alarmante mais elle est peut-être significative de ce que ces hommes ont personnifié : la curiosité scientifique et surtout un intérêt savant pour les dialectes de l'Empire ; avant l'âge ils ont semblé faire de l'étude synchronique de la langue un principe fondamental...; pour notre part, il nous a semblé, dans les ouvrages que nous avons eu l'occasion de lire ou de consulter que très peu souvent, on avait tenté d'évoquer la portée politique d'une telle enquête, et, dans la mesure de sa spécificité linguistique, sa dimension glottopolitique.

# L'enquête de 1801

Notre intention n'est pas ici de refaire l'historique complet du Bureau de la Statistique en tant que lieu institutionnel de ce que nous appelons désormais l'enquête de 1806; la question est de savoir pourquoi on y a commandé une telle démarche et dans quelles conditions: est-ce une directive gouvernementale après d'autres enquêtes statistiques sur d'autres sujets? Est-ce de la seule initiative scientifique des Coquebert qui voient là un magnifique outil?

Il nous semble d'abord évident qu'en tant qu'organisme d'état, et précisément d'Empire, on ne puisse juger définitivement de sa

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> BULOT T., 1989, «L'enquête de Coquebert de Montbret et la glottopolitique de l'Empire français. » dans ROMANISCHEN PHILOLOGIE 2-89, Auftr.659/ Sch.1/ tr79, Spreu, p.p.287-292.

neutralité sans rappeler le précédent de 1801 : ce premier recensement, conçu comme une enquête à volonté statistique - c'est-à-dire pour le temps d'abord démographique et économique - et qui s'étale de 1789 à 1803, n'a d'autre but que de servir la documentation des Ministères de l'Intérieur et de l'Économie ; un fait est donc certain : les préfets ont déjà, en 1806, un usage et conséquemment une représentation politique de l'enquête ministérielle ; en tant que tel, le Bureau fut créé pour « permettre de connaître les effets de la Révolution et pour orienter en conséquence l'action du nouveau régime, le Consulat » (F. LEVASSEUR, 1985 : 8).

Ce premier dénombrement, mené par le Ministre Chaptal, avait pour volonté délibérée d'évaluer les capacités démographiques et économiques d'une population encore mal connue ; surtout il fallait préparer le régime et peut-être la politique belliciste à venir ; le Bureau faisait de la statistique politique et, parce que tout centralisme administrativo-politique naissant ou à naître appelle une connaissance certaine de la population, participait au fonctionnement policier - au sens strict - de l'Empire ; nous ne disons ici rien de bien nouveau sinon qu'une telle structure et donc ceux qui la font fonctionner - ne peut idéologiquement s'écarter de l'appareil d'État.

# Coquebert de Montbret : l'érudition au service de la science

Nous pourrions par ailleurs reconnaître aux Coquebert de Montbret les mêmes caractéristiques: l'un est homme d'État, puisqu'il servit le Consulat puis l'Empire dans plusieurs ministères, l'autre lettré et ne peuvent se dissocier d'un appareil d'Empire qui les revalorise en tant qu'aristocrates et possède les structures nécessaires à leur entreprise ; leur exceptionnelle personnalité entre nécessairement en compte dans la promotion puis la direction de l'enquête de 1806, mais les isoler -au nom de l'exception- dans l'érudition gratuitement opportuniste peut et doit sans doute demeurer un illogisme ou une erreur de jugement. Pour autant que l'enquête de 1806 reste un événement scientifique en soi, il convient de la replacer dans une dynamique centralisatrice évidente et surtout dans un processus discriminatoire -nous ne disons pas ségrégatif- entre le français de l'État et celui des départements ; la seule méthode comparatiste n'est plus seulement scientifique dès lors qu'elle est introduite par des fonctionnaires du Bureau de la Statistique.

## POLITIQUE IMPERIALE ET LINGUISTIQUE

# Une enquête à dimension politique?

En fait, au-delà de toute démarche utilitariste -au sens philosophique du terme-, ce qui nous intéresse pour le présent sont les représentations faites a posteriori de la démarche. Cité par F. BRUNOT (1927 : 528), Eugène Coquebert de Montbret en énonce lui-même en 1812 les utilités savantes : « Le travail servira la grammaire générale, l'histoire étymologique des langues, l'histoire des migrations de peuples, la géographie ancienne et du Moyen-Age». Cela semble de fait très proche de ce que L. BERGERON (1972 : 228) nomme le « renouveau de l'esprit encyclopédique » caractéristique de la période impériale, mais jamais cet extrait d'un mémoire adressé au ministre de tutelle n'évoque une quelconque politique linguistique ou pour le mémoire en entier tout autre projet de cet ordre. Maintenant nous pourrions toujours être dans l'acte d'érudition quand, en effet, à côté de grandes institutions scientifiques telles l'Institut de France, se trouve une quantité non négligeable de sociétés savantes très actives et qui ont à cœur de recenser, d'étudier, de connaître, c'est dans cette même perspective que C. HAGEGE (J. TULARD 1987 : 1029) peut déclarer : « Elles (les langues minoritaires) sont même parfois l'objet d'une sorte de curiosité parmi les sociétés érudites dont les recherches ne sont soumises à aucune censure». Nous trouvons ailleurs : «Il s'y ajoutait la volonté de sauver un patrimoine linguistique (nous soulignons) que l'on avait condamné à terme » (M-R. SIMONI-AUREMBOU, 1988).

L'enquête de 1806 a bien un but déclaré : la connaissance, celle de ce que l'on considère déjà comme un objet de *curiosité*, comme un patrimoine à préserver donc en perdition ... Pour reprendre le terme de C. HAGEGE (1987, op. cité), est-il nécessaire de censurer une langue, un dialecte, dont on dit ou fait dire qu'elle est moribonde ? Non bien sûr car ce serait censurer la censure.

#### Une enquête de notables

Dans tous les cas, même si on dénie à l'enquête de 1806 toute velléité glottopolitique, pensons néanmoins à la façon dont elle s'est trouvée mise en œuvre; certes, par rapport à 1801, la rigueur semblait de mise, mais comme le souligne R. MERLE (1985 : 347) : « Tout se passe par le biais des Notables auxquels on demande tant des textes (ce qui ne pose pas de problèmes dans les zones à forte tradition écrite, mais donne lieu à des choix intéressants là où cette tradition est faible) que des traductions : la parole populaire est en fait restituée plutôt que communiquée ».

Tout est dans le principe de restitution, car comment peut-on imaginer qu'une telle démarche ne produise pas une réflexion métalinguistique des notables, ces diffuseurs officiels et officieux du français? Comment peut-on alors éviter une réflexion publique quand ce sont les mêmes qui maîtrisent l'appareil institutionnel, économique et social? Finalement, comment peut-on ignorer une finalité glottopolitique de l'enquête de 1806 : le satisfecit unitaire et valorisant car entériné par une administration centrale?

La traduction pose une question absolument complémentaire, pour reprendre l'expression de R. MERLE (1985 : 348) « en posant à ces notables une question dont la réponse est évidente : que parle-ton? qui parle? ... », on produit évidemment un sentiment épilinguistique qui n'aura d'autres fins que d'abord se rendre compte de leurs compétence et appartenance linguistiques, puis de leur fidélité au pouvoir en place dans une région fraîchement conquise à l'administration centralisatrice ou ressentie comme telle ... Quelle peut-être la réaction d'un préfet de Vendée? Nous ne savons y répondre sinon en assurant l'évidence de son propre questionnement, fut-il discipliné ou servile.

De toutes les façons, cette restitution est nécessairement l'un des aspects idéologiques d'une glottopolitique; toutefois, on trouve aujourd'hui encore trop peu de travaux sur les dialectes décrits par l'enquête (citons à côté d'autres, celui de F. LEVASSEUR, 1985 sur le cauchois), et le fait qu'une administration ait patronné sinon commandé une telle opération semble affranchir les langues minorées ou minoritaires -on ne sait plus- de toute censure; est-ce dire qu'il n'y a aucune coercition? Que la politique linguistique des révolutionnaires jacobins est devenue lettre morte, qu'il n'y a aucune conséquence? Que c'est à nouveau l'âge d'or du fédéralisme linguistique? C. HAGEGE (1987: 1029) dit à ce propos: « Sous l'Empire, cependant, les langues minoritaires sont loin d'être pourchassées comme elles l'ont été sous la Révolution ».

Si effectivement l'Empire ne légifère pas en ce sens, il n'en reste favorise des institutions pourchassantes pas moins typiquement impériales, qui, finalement, participent ou sont peutêtre l'attitude glottopolitique du régime ; ainsi à côté de parutions d'inspiration puriste telles le Mercure de France ou la Décade, nous trouvons l'Athénée de la langue français -créé par Napoléon- ou encore le Conseil grammatical et toutes sortes de société vocation linguistique implantées d'émulation à départements.

#### Le « silence » impérial

R. MERLE (1985 : 334) évoque le *silence* de l'Empire sur finalement la francisation des provinces ; certes en 1800, c'est le Premier Consul Bonaparte qui fait déposer les armes aux Chouans,

mais devenu empereur, il n'aura pas d'attitude franchement guerrière vis-à-vis des dialectes; peut-être est-ce là l'influence des Coquebert de Montbret qui furent des hommes précieux pour l'administration impériale; voici ce que dit Eugène à propos des dialectes (1831 : 23) : « Cependant il ne faut pas croire que l'anéantissement des dialectes ou patois soit aussi prochain qu'on pourrait se l'imaginer. On ne peut l'espérer que de la marche du temps, des progrès de l'instruction primaire, et de l'empire lent, mais assuré, de l'imitation. C'est en vain qu'on espérerait hâter cette révolution par des mesures administratives et surtout par la contrainte ».

Discours ambigu mais par ailleurs lucide ; on peut le concevoir comme la confirmation de la volonté de rester essentiellement un observateur ; dans le dépouillement que fait F. LEVASSEUR (1985 : 23) de la correspondance de C. de Montbret, on remarque ceci : « Le motif allégué de l'enquête demeure invariablement celui de la connaissance, du classement, de la description des réalités linguistiques en présence sur le territoire de l'Empire ».

En d'autres termes, les patois vont disparaître, donc étudionsles, mais aussi, et nous touchons là le fond du problème, laissons faire le temps, c'est-à-dire comme souvent, faisons confiance aux structures déjà mises en place, laissons-les faire effet ... et les patois ne nous ennuieront plus. L'amalgame qui est fait dans certaines lettres-circulaires aux préfets est en ce sens frappant : « ... Je vous ai invité à me faire connaître les différences qui pourraient exister entre le français populaire (nous soulignons) dans votre département et la langue française » (réf. / NAF 5911 p. 190. Cité dans M-R. SIMONI-AUREMBOU, 1988).

#### GLOTTOPOLITIQUE ET IMPERIALISME LINGUISTIQUE

#### L'héritage révolutionnaire

La politique linguistique impériale, si peu militante soit-elle, hérite nécessairement de la période révolutionnaire ses deux caractéristiques fonctionnelles: la propagation du français et l'éradication des dialectes (A. ALCOUFFE et U. BRUMMERT, 1985); sans détailler leur propos qui concerne d'abord la Révolution et par ailleurs les travaux de F. BRUNOT, disons ceci : une politique de propagation a pour effet d'instaurer un bilinguisme de fait, la politique d'éradication a d'abord pour volonté de détruite pour imposer système : présentées ensuite un autre nécessairement co-occurrentes et complémentaires, elles prennent sous l'Empire une dimension curieuse et inattendue : l'Empereur est l'illustration des éléments propagateur et éradicateur de la Révolution bilingue, il privilégie la langue d'adoption : le français de la société bourgeoise qu'il magnifie comme langue de pouvoir.

# La politique élitiste

Il est de fait certain que la volonté centralisatrice du régime napoléonien est en soi une politique linguistique : l'administration uniforme devient le lieu de résolution nécessaire de toutes les formes de diglossie issues des résultats plus ou moins forts de la francisation ; il est commun aussi de dire que la guerre permanente est un élément propagateur de notre langue, mais que conclure sur l'enquête des Coquebert de Montbret ? Certes, elle s'inscrit, malgré ses différences notables, dans la série des avatars du questionnaire Grégoire, elle illustre l'intérêt de l'érudit pour les dialectes, mais c'est insuffisant.

Si comme le dit F. BRUNOT (1927 : 486-487) Napoléon n'a pas besoin du français pour affermir son autorité, il n'en reste pas moins que le *silence* (R. MERLE, 1985 : 334) impérial fait beaucoup de bruits contradictoires : certains catéchismes sont traduits en français (le Breton), le latin revient en force dans l'enseignement, l'Athénée de la langue française est créé, l'enquête des Coquebert autorisée ... Certes l'Empire s'appuie sur les classes moyennes qui ont imposé leur français au reste du pays, mais il s'agit aussi -ce qu'illustre en partie l'enquête- de satisfaire les deux élites impériales : celle issue de l'Ancien Régime, cléricale et aristocratique, dont sont les Coquebert, attachée au latin et aux dialectes régionaux, et celle issue des premiers instants de l'Empire attachée au mythe de l'égalité républicaine.

# **CONCLUSION**

Selon nous, l'enquête de 1806 a surtout contribué au sentiment péjorant vis-à-vis des idiomes, des dialectes ou des patois (distinctions que nous reprenons à F. BRUNOT, 1927) en confirmant administrativement une hiérarchie valorisante pour le français bureaucratique ; elle illustre le passage d'une hégémonie à un véritable impérialisme linguistique telle qu'il tente de s'imposer au XIXe siècle, car au-delà même des Coquebert de Montbret et de leur génie, la glottopolitique de l'Empire français nous semble n'être qu'une étape supplémentaire de la gestion du colinguisme (terme que nous empruntons à R. BALIBAR, 1985), en tant que coexistence d'une langue d'État et de pouvoir avec un appareil de langues.

La question même de savoir d'où est venue une telle initiative ne résout rien : en tant que Directeur du Bureau de la Statistique et homme d'état, Charles Coquebert de Montbret a pu décider mais, conjointement, en tant que lettré, homme de science et donc de pouvoir, Eugène a participé à la composante idéologique sectarisante ; c'est-à-dire à tous les niveaux et pour reprendre les propos de L. BERGERON (1972 : 230) à : « ... une conquête fondamentale de la Révolution : une « démocratisation » du genre de

vie aristocratique, aux siècles précédents objet d'envie et source d'oppression ». Parce qu'ils considèrent les dialectes de tous ordres comme objets d'étude voués à la disparition. Parce qu'ils pratiquent finalement une archéologie du savoir dialectal (fouiller, c'est détruire), il faut admettre qu'au-delà de leur desiderata scientifiques, Charles et Eugène Coquebert de Montbret ont participé à une pratique sociale glottopolitique : la minoration linguistique.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

ALCOUFFE A. et BRUMMER U., 1985, « Les politiques linguistiques des États Généraux à Thermidor », dans BOYER H. et GARDY P., 1985, Montpellier UA 04-1052, pp. 51-78.

BERGERON L., 1972, L'Épisode napoléonien - aspects intérieurs ; 1799-1815 -, Paris, Le Seuil, 251 pages.

BOYER H. et GARDY P., 1985, La question linguistique au Sud au moment de la Révolution française, Actes du colloque de Montpellier (8-10 nov. 1984), LENGAS 17 et 18 (deux tomes), Montpellier, UA 04-1052, 460 pages.

BRUNOT F., 1927, Histoire de la langue française, tome IX, première partie, la Révolution et l'Empire, Paris, Armand Colin, 616 pages.

COQUEBERT DE MONTBRET E., 1831, Mélanges sur les langues, dialectes et patois..., Paris, Bureau de l'Almanach du Commerce.

LEVASSEUR F., 1985, L'enquête linguistique de Coquebert de Montbret (1806-1812), mémoire de maîtrise (dactylographié), Rouen, Institut de linguistique, 103 pages.

HAGEGE C., 1987, Article « Langue française » dans TULARD J., 1987, Paris, Fayard pp. 1029-1030.

MERLE R., 1985, « Consulat-Empire : un laboratoire de l'aliénation occitane », dans BOYER H. et GARDY P., 1985, Montpellier, UA 04-1052, pp. 333-408.

SIMONI-AUREMBOU M.R., 1988, « La couverture géolinguistique de l'Empire napoléonien : l'enquête de la parabole de l'Enfant prodigue ». A paraître dans MELANGES TUAILLON.

TULARD J., 1987, Dictionnaire Napoléon, Paris, Fayard, 1079 pages.